

Stationnement des autocars aux abords de la Tour Eiffel

25 JANVIER 2023



La Mairie du 7^{ème} arrondissement de Paris informe qu'elle constate de graves difficultés sur le stationnement des autocars touristiques aux abords de la Tour Eiffel.

De nombreux autocars se retrouvent en stationnement ou en arrêt gênant notamment au niveau de l'avenue de la Bourdonnais. Ces stationnements ou ces arrêts sont interdits et présentent un caractère de dangerosité important pour les usagers des autocars, tout comme pour les autres usagers. La Mairie est saisie par ailleurs de nombreuses plaintes de riverains qui subissent des nuisances sonores. Les agents de la Police Municipale vont donc réaliser des contrôles quotidiens sur cet axe et établir des procès-verbaux pour stationnement très gênant contre les autocars en infraction.

La Procureure de la République a également été saisie afin d'intenter une procédure contre les compagnies d'autocars qui, malgré les contrôles récurrents et le périmètre qui leur est réservé, continueraient de stationner illégalement.

Nous invitons donc les entreprises à déposer leur clientèle avenue Joseph BOUVARD puis à stationner sur un des 35 emplacements réservés au stationnement des autocars qui y est prévu.

